Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 100 (1955)

Heft: 2

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE MILITAIRE SUISSE

Rédaction-Direction: Colonel-brigadier Roger Masson Rédacteur-Adjoint: Major Georges Rapp Administration: Lt-colonel Ernest Buetiger

Editeurs et expédition: Imprimeries Réunies S. A., av. Gare 33, Lausanne (Tél. 23 36 33 — Chèq. post. II. 5209)

Annonces: Publicitas S. A., succursale, rue Centrale 15, Lausanne

ABONNEMENT: Suisse:

Suisse: 1 an Fr. 12.—; 6 mois Fr. 7.—; 3 mois Fr. 4.— Etranger: 1 an Fr. 15.—; 6 mois Fr. 8.—; 3 mois Fr. 4.50

Prix du numéro: Fr. 1.50

Le rôle des forces aériennes dans la défense d'un petit pays

« Basées sur des repaires naturels ou artificiels très sûrs, terrains ou plans d'eau, cavernes et abris — nos ailes, avions et hydravions, devront être, de toutes nos forces, les plus rapides, les plus faciles à alerter. Par leur riposte immédiate, elles devront fournir la première parade aux entreprises de l'air adverses, en même temps que le soutien le plus vigilant, le plus manœuvrier, à nos forces terrestres dans leur mobilisation, leurs mouvements et leurs principales opérations ».

Extraites du Rapport de notre général sur le service actif 1939-1945, ces quelques lignes résument d'une manière parfaite la tâche qui incombe aux forces aériennes. En s'exprimant ainsi, le commandant en chef de notre armée a voulu lancer un appel à ceux qui, après lui, auraient la lourde tâche d'assurer la préparation de notre défense nationale.

On n'assure pas la défense du Pays avec des doctrines bien étudiées ou des entretiens académiques sur la guerre «science» ou « art ». Qu'il nous soit permis de rappeler que la guerre est et restera toujours l'assaut de deux volontés opposées, mais éclairées, guidées, canalisées.